

L'AMF fait le point sur la détention d'actions



À en croire la dernière lettre publiée par l'Observatoire de l'épargne de l'AMF (Autorité des marchés financiers), 6,7 % des Français de 15 ans et plus déclarent détenir, à fin mars 2022, des actions en direct. Après une dizaine d'années de baisse, ce taux évolue peu depuis 7 ans.

Par ailleurs, l'AMF note que ce taux de détention d'actions varie selon les « caractéristiques » de la personne interrogée. Globalement, le taux de détention en actions atteint 15 % lorsque l'investisseur est actif, 23 % lorsqu'il est doté d'une épargne supérieure à 30 000 €, 26 % lorsqu'il se dit tolérant au risque. Lorsque l'investisseur cumule ces trois caractéristiques, le taux de détention d'actions cotées monte à 31 %.

Autre information à tirer de cette étude, entre 2019 et 2021, le profil des investisseurs en actions s'est nettement rajeuni. Parmi les détenteurs d'actions en direct, la proportion des moins de 35 ans avait augmenté de 11 à 18 % en 2 ans. Elle est redescendue à 17 % en mars 2022. Leur taux de détention d'actions en direct, qui avait progressé de 2,3 à 4,4 %, est retombé à 4,1 % en 2022. Chez les 25-34 ans, le taux de détention est passé de 4 % en 2021 à 3,4 % en 2022. Parallèlement, la détention d'actions en direct recule parmi les personnes âgées de 55 à 74 ans. En 2022, elles sont 8,4 % à déclarer détenir des actions en direct, contre 9 % en 2021.

[Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF n° 49 – Juin 2022](#)